

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-0/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur :

OBJET : Vœu relatif au pôle hospitalier de Melun.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement Intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

DECIDE

D'émettre le vœu suivant :

CONSIDERANT que la Seine-et-Marne est un département insuffisamment doté en matière médicale et hospitalière au regard de sa population en constante augmentation,

CONSIDERANT la décision de fermer le bloc opératoire de chirurgie générale la nuit et le week-end et les jours fériés, de l'hôpital de Melun au motif qu'il constituait une source de déficit,

CONSIDERANT que, pour suppléer cette fermeture, le partenariat envisagé avec l'Hôpital de Montereau-Fault-Yonne, et plus récemment avec la clinique privée Les Fontaines, n'a pas abouti depuis,

CONSIDERANT le risque grave encouru par les patients de ne pouvoir être pris en charge dans des délais adéquats en cas d'impérieuse urgence,

CONSIDERANT l'annonce faite par la Ministre de la Santé de l'inscription du projet de construction de l'hôpital dans le Plan « Hôpital 2012 » et l'engagement de l'Etat en ce sens par un courrier du Préfet en date du 28 juillet 2008,

CONSIDERANT l'engagement du Conseil général de Seine-et-Marne et de la Région Ile-de-France sur le financement des études pour la réalisation d'un tel projet,

CONSIDERANT qu'il est inacceptable et unique en France qu'une ville préfecture et un bassin de plus de 300 000 habitants ne puissent bénéficier d'un service public hospitalier proche de chez eux,

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'un nouvel hôpital répondrait aux besoins et aux attentes de la population,

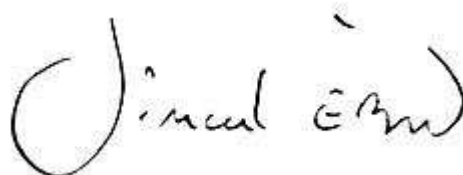
L'Assemblée départementale,

DEMANDE au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de rouvrir le bloc opératoire de chirurgie générale de l'Hôpital public de Melun la nuit, le week-end et les jours fériés,

RENOUVELLE sa volonté de voir se développer un véritable pôle hospitalier dans le secteur de Melun et de Sénart,

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Éblé', written in a cursive style.

Vincent ÉBLÉ